

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 4 octobre 2019

Nomenclature N° : 4

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019090

Présents : 28

Votants : 32

Objet : Modification de l'état des postes de la collectivité

Le 4 octobre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 27 septembre 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Désigane FLORE a donné pouvoir à Claudine KIEFFER, Eric RINEAU a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nessa DAVRAIN

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Maryvonne BOQUET :

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique du 10 septembre 2019 pour la modification de l'état des postes de la collectivité,

Vu l'état des postes de la collectivité,

Vu l'avis de la commission « Finances - Sécurité » du 18 septembre 2019,

Considérant que, pour le Conservatoire de Musique et de Danse, il convient d'ajuster certaines durées hebdomadaires de travail en fonction du nombre d'élèves inscrits dans certaines disciplines,

Considérant qu'il convient de créer un poste au Centre équestre, suite à la mobilité interne d'un agent, et d'un poste aux services Techniques, suite à l'évolution des fonctions d'un agent,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

— **de modifier** l'état des postes de la collectivité, pour le Conservatoire, comme suit à compter du 1^{er} novembre 2019 :

- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 12 heures hebdomadaires : Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 13 heures hebdomadaires : Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 18 heures 30 hebdomadaires : Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0

- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 19 heures hebdomadaires : Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1
 - Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 17 heures hebdomadaires : Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0
 - Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 13 heures hebdomadaires : Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0
 - Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 10 heures 30 hebdomadaires : Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0
 - Création de deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 12 heures hebdomadaires : Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 2
 - Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 7 heures hebdomadaires : Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0
 - Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 8 heures 30 hebdomadaires : Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1
 - Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 4 heures hebdomadaires : Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0
 - Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 5 heures hebdomadaires : Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1
 - Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 15 heures hebdomadaires : Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 2
 - Création de deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet : Ancien effectif : 2 Nouvel effectif : 4
 - Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet : Ancien effectif : 4 Nouvel effectif : 5
- **de dire** que les crédits nécessaires à la rémunération, aux primes et aux charges des agents sont inscrits au budget principal de la collectivité.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le **15 OCT. 2019**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET

